

Nations Unies Commission economique pour l'Afrique

**QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES PAYS EN PREVISION DE
L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DE LA MISE EN ?UVRE DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING QUINZE ANS APRES SON
ADOPTION (BEIJING+ 15)**

Nom du pays : Tchad

Nom de la personne chargee

de coordonner les reponses : Mme NGARMBATINA ODJIMBEYE SOUKATE

Fonction/Titre: Ministre de l'Action Sociale, de la Solidarite Nationale et de la Famille

Adresse: Ministere de l'Action Sociale, de la Solidarite Nationale et de la Famille

Telephone – (Fixe) : 00235 2 52 25 32 – 251 47 64 – 252 22 12

(Mobile): 00235 6 29 14 98

Telecopie : 00 235 251 91 73

Courriel : odjimbeye_karmel yahoo.fr

INTRODUCTION

L'adoption, en 1995, du Programme d'action de Beijing a inaugure une nouvelle ere pour l'autonomisation et la promotion de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements a intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'inegalite entre hommes et femmes.

En reponse a cet appel, les pays africains ont reitere, en 2004, leur engagement a l'egard des objectifs du programme et de l'egalite entre hommes et femmes de maniere generale. C'est ainsi qu'ils se sont engages a relever les defis identifies dans la *Synthese des rapports interimaire nationaux sur la mise en ?uvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing en 2004* lors de la 7^{eme} Conference.

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. À une réunion récente du Comité femmes et développement, les États membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008 du Comité.

Le processus d'examen en Afrique sera mené par plusieurs parties intéressées, notamment l'Union africaine et les organismes des Nations Unies. Afin d'assurer l'efficacité de l'examen, le présent questionnaire a pour objet de recueillir des données sur l'état de la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures législatives dans le domaine de l'autonomisation et de la promotion de la femme dans votre pays. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renseigner ce questionnaire de manière participative et en consultation avec toutes les parties intéressées par la mise en œuvre des activités relatives à l'autonomisation et à la promotion de la femme dans votre pays. Le mécanisme national en charge de la question de l'égalité entre hommes et femmes devrait assurer la coordination et fournir la documentation nécessaire à l'appui des réponses.

Les questionnaires dûment remplis seront analysés et résumés par la CEA et les résultats seront publiés dans le *rapport de synthèse* du rapport régional sur Beijing + 15 dans le cadre de la contribution africaine à l'examen et l'évaluation à l'échelle mondiale de Beijing + 15.

Le Secrétaire exécutif de la CEA vous saurait donc gré de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli à la CEA, à l'adresse indiquée ci-après, par l'intermédiaire de la Communauté économique régionale et du Bureau sous-régional de la CEA de votre région:

**The OIC
African Centre for Gender and Social Development
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia
Fax: 251 11 551 2785/ 4416**

Les questionnaires sous le format MS Word doivent également être envoyés à l'adresse ci-après: eleteane@uneca.org

La date limite de présentation du rapport est fixée au **31 Mars 2009**

Merci par avance pour votre aimable collaboration.

ACRONYMES

ADH

CEA Commission économique pour l'Afrique

CIPD Conférence internationale sur la population et le développement (*tenue au Caire (Égypte) en 1994*)

CPF Code de Personnes et de la Famille

CMS

CTC

DSRP Document stratégique pour la réduction de la pauvreté

DSNRP2 Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté révisé ou 2^{ème} version

DSCRP Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

DFIG Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration du Genre

EVF

MP

MASSNF Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarite Nationale et de la Famille
 NEPADNouveau Partenariat pour le developpement de l'Afrique
 PARSET Programme d'Appui a la Recherche du Systeme Educatif Tchad
 SRA
 SR
 OITOrganisation internationale du travail
 OMDObjectifs du Millenaire pour le developpement
 PNG Politique Nationale Genre
 PTME Protection de la Transmission Mere et Enfant
 REFEMP/T Reseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad
 Sida Syndrome d'immunodeficiency acquise
 TICTechnologies de l'information et de la communication
 UA Union africaine
 VIHVirus d'immunodeficiency humaine

PREMIERE PARTIE Mise en place d'un climat propice

Preamble: Dans la presente section, les pays evaluent dans quelle mesure il existe un climat propice a une mise en ?uvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette evaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-apres relatifs a la mise en place d'un tel climat pour la mise en ?uvre du Programme:

Dispositifs institutionnels

Engagement a l'egard de la Convention sur l'elimination de toutes les formes de discrimination a l'egard des femmes

Engagement a l'egard des protocoles continentaux sur l'egalite entre hommes et femmes

Engagement a l'egard des protocoles sous regionaux sur l'egalite entre hommes et femmes

Adoption d'une politique nationale en matiere d'egalite entre hommes et femmes

Questions nouvelles pour l'Afrique

Integration des principes d'egalite entre hommes et femmes aux strategies nationales de developpements et aux documents strategiques pour la reduction de la pauvrete (DSRP)

a) Dispositifs institutionnels en faveur de l'egalite entre les hommes et les femmes, de l'equite et de l'autonomisation des femmes

1.1 Des dispositifs institutionnels en faveur de l'egalite entre les hommes et les femmes, de l'equite et de l'autonomisation des femmes ont-ils ete mis en place, conformement aux objectifs strategiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des differents examens de sa mise en ?uvre?

Oui xNon

Si c'est le cas, veuillez enumerer les differents dispositifs et mecanismes institutionnels existants:

Dispositif institutionnel	Annee de mise en place	Fonction(s)

- Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Famille (MASSNF) - Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration du Genre (DPPFIG)	2006	mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socioéconomique, juridique de la femme, de l'égalité, de l'équité de genre et de l'autonomisation de la Femme promouvoir l'intégration des questions de genre dans les politiques et stratégies de développement et assurer le mécanisme de suivi et la coordination nationale.
Ministère de Droits de l'Homme	2008	Promouvoir et protéger les droits de l'homme
Ministère de la Santé	2007	assurer à la population l'accès aux services de base de qualité pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité, afin de contribuer à l'atteinte des OMD en 2015
Ministère chargé des Micro Finances et de la lutte contre la Pauvreté	2009	Lutter contre la pauvreté par le moyen des micro crédits et des micro finances
Direction de la Promotion de l'Éducation des filles	2007	Faciliter l'accès et le maintien des filles à l'école
Comité Multisectoriel (CMS)	2007	Contribuer au processus d'élaboration du projet de politique nationale Genre (PNG)
Les autres partenaires (REFEMPT, CELIAF, UAFAT ..., RPPD, la Société Civile ADH, les ONGs,)	2008-2009	Mettre en place des plans d'actions qui contribuent à la réalisation de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation de la femme
Comité de suivi de la SCR Comité d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire	2008 2006	Suivi de la mise en œuvre de la SCR Appui aux groupements féminins dans la zone péri urbaine de N'djamena

Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

La mauvaise perception du concept/approche genre et l'insuffisance de volonte des instances de prise de decisions
La non prise en compte reelle des questions de genre dans le budget national ;
La persistance des pratiques traditionnelles nefastes, l'environnement socio juridique et l'instabilite politique ;
La persistance de l'analphabetisme des femmes ainsi que la pauvrete economique des femmes ;

b)Engagement vis-a-vis de la Convention sur l'elimination de toutes les formes de discrimination a l'egard des femmes

Quelles nouvelles activites ont ete menees en relation avec la Convention depuis l'evaluation de 2004? Quels enseignements ont-ils ete tires?

La formulation des plans, projets et programmes de developpement sectoriels,
Le projet d'adoption du Code des Personnes et de la Famille
Le processus d'elaboration de la PNG I
Le DSNRP2
Rapports initial, premier et deuxieme periodiques de la CEDEF elabores et revises en Octobre 2007.
Tous ces plans et programmes sectoriels, ces documents strategiques integrent l'aspect genre

1.4Le gouvernement a-t-il ratifie le protocole additionnel a la Convention?

Oui annee de ratification [_____]Non X

c)Engagement a l'egard des protocoles continentaux sur l'egalite hommes - femmes

1.5Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la strategie ou le cadre ci-apres qui ont ete adoptes a l'echelle continentale:

Declaration solennelle de l'Union africaine sur l'egalite entre les hommes et les femmes 2004 Annee

1.1. Presentation de rapports: Toujours Parfois Jamais X

Protocole africain sur les femmes [_____]

2.1. Presentation de rapports: Toujours ParfoisJamais X

d)Engagement a l'egard des politiques et strategies sous regionales pertinentes

1.6Indiquer les politiques ou strategies sous regionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

e)Adoption d'une politique nationale en matiere d'egalite hommes - femmes

1.7Le gouvernement a-t-il elabore une politique nationale en matiere d'egalite hommes - femmes ou, le cas echeant, revise la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui X : Declaration de la Politique de la Population Annee d'adoption 1995 et revisee en 2008

f) Questions nouvelles pour l'Afrique

1.8Votre gouvernement a-t-il mis en place un mecanisme de budgetisation favorable a l'egalite hommes – femmes?

Oui **X** Annee de mise en place 2005Non

1.9Quels enseignements ont-ils ete tires de la formulation, de la mise en ?uvre et du suivi de la politique nationale en matiere d'egalite entre les hommes et les femmes?

Beaucoup des plans et programmes de maniere sectorielle integrent le genre. Les partenaires au developpement (agences des Nations Unies, les ONG internationales et nationales,...Etc.) encouragent les candidatures feminines pour toutes les vacances de postes a pourvoir. Ces derniers appuient la politique du gouvernement dans la prise en compte des questions de Genre dans leurs plans et programmes de developpement.

g)Integration des principes de l'egalite entre les hommes et les femmes aux strategies nationales de developpement et aux documents strategiques pour la reduction de la pauvrete

1.10Le gouvernement a-t-il mis au point une strategie nationale de developpement ou un document strategique pour la reduction de la pauvrete ?

Strategie: Oui **X** Annee 2008Non
Document: Oui **X** Annee **2008**Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines integres a la strategie nationale de developpement et inscrits au budget du programme national d'activites (ne cocher la case correspondante que si la reponse est oui)

Les 12 domaines critiques	Questions relatives a l'egalite hommes-femmes integrees aux strategies nationales de developpement ou au document strategique pour la reduction de la pauvrete	Questions relatives a l'egalite hommes-femmes inscrites budget du programme au national de developpement
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
Les femmes et la pauvrete	X	
Les femmes et l'economie	X	
Education et formation des femmes	X	
Les femmes et la sante	X	
La violence a l'egard des femmes	X	
Les femmes et les conflits armes	X	
Les femmes et la prise de decision	X	
Les droits fondamentaux des femmes	X	

	Les femmes et les medias	X	
	Les femmes et l'environnement	X	
	La petite fille	X	
	Le VIH/Sida	X	
Questions nouvelles pour l'Afrique			
	Financement de l'egalite hommes-femmes		X
	Autres (preciser)		

Pour l'annee en cours, le MASSNF a accorde 28% de son budget pour appuyer le processus de l'elaboration de la PNG,
Le Ministere chargee de micro finances et de la lutte contre la pauvreté donne priorite au financement des activites economiques des femmes

Veillez evaluer le degre de disponibilite dans votre pays des statistiques et donnees ci-apres

Tres satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Tres insuffisant
1	2	3	4	5

Disponibilite des statistiques sur la question de l'egalite hommes - femmes dans les domaines ci-apres	R e p o n s e					
		1	2	3	4	5

Donnees ventilees par sexe sur les questions sociales (education, sante)		X		
Donnees ventilees par sexe sur les questions economiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)			X	
Donnees ventilees par sexe sur les questions environnementales		X		
Donnees ventilees par sexe sur la gestion du temps				X
Statistiques sur la violence liee au genre /violence a l'egard des femmes			X	
Statistiques sur les postes de responsabilite occupes par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)		X		

Evaluer l'efficacite de la methode de diffusion des statistiques sur la question de l'egalite entre les hommes et les femmes

Tres suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3	4	x

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui X Non

Veillez preciser: Le gouvernement a mis en place un programme national de TIC mais la mise en ?uvre par les departements pose encore probleme.

DEUXIEME PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

Preambule: La deuxieme partie contient une serie de questions qui peuvent etre utilisees pour evaluer les resultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indique dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront egalement leurs resultats a la lumiere des questions interdependantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

Section 1: Les femmes et la pauvrete

a) Mesures prises par le gouvernement

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement a travers la revision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et strategies socio-economiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et reduire leur niveau de pauvrete. (Ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Reaffectation des depenses publiques en faveur des programmes et projets visant a renforcer l'autonomie des femmes	Oui X	L'elaboration des documents de : Strategie de croissance et de Reduction de la pauvreté (DSCR) strategie nationale de micro finances	Prise en compte de l'aspect genre dans ce document revise en 2008 Creation en 2007 d'un secretariat d'Etat charge de micro credit erige depuis 2009 en un ministere entier denomme Ministere charge de micro finances et de la lutte contre la pauvreté.
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles)	Oui		
Fourniture de services (formation, services juridiques, credit) aux femmes pour la creation d'entreprises.	Oui X	Politique de formation et d'appui a l'entreprenariat feminin a travers le Fonds Nationale d'Appui a la Formation Professionnelle (FONAP) et le Centre de Developpement des entreprises (CDE/CCIAMA) Le decret N° 1140/PR/PM/MCPT/07 du 08 Septembre 2007 portant institutionnalisation de la journee nationale de la femme commercante et chef d'entreprise	Creation d'entreprise par les femmes Octroi de credit aux femmes pour des Activites generatrices de revenus en 2008 Diversification et croissance des AGR et PME Presentation des produits locaux transformes par les femmes en 2009 pendant cette journee

b)Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a renforcer l'autonomie des femmes et

a reduire la pauvreté. (Cocher la case appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Mise en place d'un mecanisme de gestion axe sur les resultats	Oui	Non X
Participation des hommes et des garcons	Oui X	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes- femmes et utilisation des TIC pour reduire la pauvreté des femmes	Oui x	Non
Securite alimentaire	Oui X	Non
Financement de l'egalite hommes - femmes pour reduire la pauvreté	Oui	Non X

Si la reponse a l'une de ces questions est "oui", veuillez preciser:

Les credits sont octroyes aux citoyens des deux sexes y compris les jeunes. Les modules de formations en techniques de gestion, de production, de management sont largement diffuses au profit des femmes et des jeunes dans les centres urbains et ruraux.

Section 2: Education et formation des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'education et de la formation des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Elimination des obstacles qui entravent l'acces des garcons et des filles a l'education	Oui X	La constitution tchadienne prevoit le droit a l'education et a la gratuite de la scolarisation pour tous les enfants a l'age scolaire La Declaration pour la gratuite de la scolarisation de la fille La politique nationale de l'education	Taux croissant de scolarisation Le taux brut de scolarisation des deux sexes est de 84% en 2008 Le taux de solarisation des filles est de 67,9% en 2005 Reduction du taux de deperdition scolaire Creation des comites regionales pour suivre les

			activites relatives la scolarisation des filles
Mesures visant a renforcer la presence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement superieur, notamment dans les sciences, les mathematiques et la technologie	Oui X	L'instauration de prix d'excellence pour les filles ayant de bonnes notes en matieres scientifiques depuis 2005 (BEPCT et BAC)	Octroi systematique aux bourses de l'Etat
Comblent l'ecart entre hommes et femmes dans l'alphabetisation fonctionnelle de base	Oui X	La Creation en 2005 d'un secretariat d'Etat charge de l'alphabetisation	existence des centres d'alphabetisation specifiques aux femmes dans toutes les regions
Appuyer et effectuer des etudes et des recherches sur la question de l'egalite hommes - femmes	Oui X	. Realisation d'une etude sur : -les filles descolarisees -la deperdition scolaire des filles en 2008 . Acquis d'un quota de 30% d'acces aux ecoles normales d'instituteurs	. Encadrement et utilisation de quelques unes des filles comme enseignantes communautaires . nombre important d'enseignantes (environ 45%) dans le systeme educatif
Eliminer les disparites entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement superieur d'ici a 2015	Oui X	Beaucoup de reformes dans le systeme educatif Depuis 2006 a travers le projet PARSET	. creation de nouveaux instituts et universites 2007-2008 . Nombre important des femmes et des filles dans les instituts et universites
Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes			

b)Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Education et formation des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a renforcer l'autonomie des femmes et a reduire la pauvrete. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
--	---------	---------

Elaboration et mise en ?uvre d'une politique efficace	Oui X	Non
Mise en place de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui x	Non
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui X	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'education des femmes	Oui X	Non
Prise en charge des questions de securite alimentaire	Oui X	Non
Financement de l'egalite hommes – femmes en faveur de l'education et de la formation des femmes	Oui X	Non

Si la reponse a l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez preciser:

Existence des cantines scolaires et de la ration seche

Section 3:Les femmes et la sante

a)Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de sante de qualite pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Mise en ?uvre du Programme d'action de la CIPD et de la Declaration de Copenhague	Oui X	Existence de la Politique Nationale de la Sante en 2007 Adoption de la loi 006/PR/02 portant Promotion de la Sante de Reproduction Existence d'une politique de la sante de reproduction en instance d'adoption (2007) existence de la Strategie Nationale pour les fistules (2008)	Plan National d'action elabore en 2008 creation de la Direction de la sante de la Reproduction et de la vaccination en 2006 accord pour la creation d'un centre de reference nationale de traitement des fistules par le gouvernement en

		existence d'un programme Genre	2008 mise en place d'un Comite Multisectoriel par arrete du Premier Ministre en 2007 pour appuyer le processus
Elaboration, mise en ?uvre et suivi de programmes de sante tenant compte de l'egalite hommes - femmes, notamment des services de sante en matiere de reproduction et de sexualite et des services d'education abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la sante des femmes	Oui X	programme Sante de la Reproduction (SR) augmentation tres timide du budget du ministere de la sante programme de lutte contre les fistules	2006 -2008: Poursuite des activites des Projets EVF/EMP, IEC/SRA/VIH/SDA, Appui a l'Association pour le Bien-etre Familial 9046 Contraceptives orales aux femmes 5001 contraceptives injectables 65 dispositifs intra uterus 705 Structures de sante existent t sont utilises a plus de 60% par les famille 250 malades de fistules sont operees en 2007- 2008 dont 87% sont completement gueries 14CLAC sont utilises par les jeunes
Reduction de la morbidite et de la mortalite maternelles, prise en charge des effets des avortements non medicaux, acces permanent des filles aux services et information en matiere de sante et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles prejudiciables pour la sante des femmes et des filles, notamment les mutilations genitales	Oui X	-Loi 006/PR/2002 portant promotion de la sante de la Reproduction au Tchad -Decret sur la gratuite des soins d'urgence en 2008,	Gratuite des soins obstetricaux d'urgence y compris la prise en charge des complications liees aux avortements dans toutes les structures sanitaires Taux d'acces aux soins obstetricaux croissant en 2008
Appui aux interventions visant a reduire la propagation	Oui X	Programme National	Prise en charge des

du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de sante en matiere de reproduction gratuits ou subventionnes		de lutte contre le Paludisme,	cas de : paludisme IST a travers les projets et programmes
Introduction de cours obligatoires sur l'egalite hommes-femmes dans les facultes de medecine	Oui X	L'Arrete ministeriel de 2008 portant l'introduction des modules sur le genre a la Fac des Sciences de la Sante	enseignement des modules sur le genre a la Fac des Sciences de la Sante

b)Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et la sante", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a assurer des soins de sante de qualite pour les femmes et a reduire la pauvrete. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui X	Non
Participation des hommes et des garcons	Oui X	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes-femmes et TIC pour la sante des femmes	Oui X	Non
Questions liees a la securite alimentaire	Oui X	Non
Financement de l'egalite hommes- femmes pour ameliorer la sante des femmes	Oui	Non X
Appui aux femmes agees	Oui	Non X
Appui aux filles contaminees par le VIH/Sida	Oui X	Non

Si la reponse a l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez preciser:

Les 4 premiers points repondent aux prerogatives de la Direction de la Sante de la reproduction

Par rapport a la question Securite alimentaire, il existe une division du ministere de la sante publique charge de l'hygiene et assainissement y compris la securite alimentaire.

Il y a aussi la gratuite des ARV pour PVVIH et la prise en charge de la mere infectee et de l'enfant par le programme PTME.

Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

a) Cadre institutionnel et politique national

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopte une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après: les Lois 006 et 019 portant respectivement promotion de la santé de la reproduction pour la première, lutte contre le VIH/SIDA et protection des PVVIH de 2007 pour la deuxième loi.

	Oui	Non
Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes	X	
Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes	X	
Disponibilité des ressources humaines suffisantes		X
Autres (veuillez préciser):		
Existence de points focaux ministériels noyau AntiSida	X	
Appui aux organisations de lutte contre le VIH/SIDA		

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser

b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

Stratégies de prévention et de traitement du	Si oui,	Decrire brievement les
--	---------	------------------------

VIH/Sida	Reponse	indiquer les mesures precises prises au niveau national	resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Conseils et depistage volontaire	Oui X	la loi 019 portant lutte et protection des PVVIH, l'existence du comite national de lutte contre le VIH/SIDA	Affluence des hommes et des femmes pour le depistage volontaire. pour l'annee 2006-2008, 3050 personnes dont 70% des femmes sont depistees volontairement (AMASOT) lors de la celebration de la JIF au Sud du pays, 1200 personnes sont depistees volontairement en 2jours 2009(AMASOT)
Disponibilite et utilisation des preservatifs masculins et feminins	Oui X	Subvention des preservatifs par le gouvernement et les partenaires	Utilisation accrue des preservatifs : 80 086condoms masculins ; 25 050 condoms feminins ont ete utilises par la population en 2008 (AMASOT,DSRV,ASTBEF,SRA)
Interventions cibles en direction des femmes et d'autres groupes vulnerables	Oui X	Existence du Noyau Anti Sida (SIDA) 2004-	36 Centres Sociaux sont operationnels pour la prise en charge des 5345 femmes vivant avec le VIH/SIDA de 2005-2006 dans le sud et le nord du pays
Prevention de la transmission de la mere a l'enfant	Oui X	PTME en 2005	De 9 structures d'accueil en 2005 on est a 53 en 2008 1579 testees, 1360 sont sous ARV et prises en charge.
Administration de la therapie antiretrovirale	Oui X		
Campagnes de communication pour modifier les comportements	Oui X	Programme d'education pour les 3 C	
Soins medicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida	Oui X	Decret sur la gratuite des soins a tous	

Soins a domicile	Oui X		
Autres (veuillez preciser)	Oui		

Section 5: Violence a l'egard des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour eliminer la violence a l'egard des femmes (ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Strategies de prevention et de traitement du VIH/Sida	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence a l'egard des femmes	Oui	Existence de la loi 006 portant promotion de la sante de reproduction mais pas de texte d'application Existence de la constitution nationale revisee en 2005 Existence du code penal tchadien qui ne prévoit pas de dispositions specifiques aux violences faites aux femmes Existence de la loi 019 ci-haut citee	Des reflexions sont menees pour : A court terme, la revision du code penal et le plaidoyer pour l'application de la Loi 006 et l'adoption du projet de code des personnes et de la famille A moyen terme, l'elaboration d'un code specifique aux VBG
Promulgation ou renforcement de la legislation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence a travers une assistance judiciaire et juridique	Oui X	Existence d'un mecanisme reconnaissant le droit des usagers a l'assistance judiciaire et juridique Existence de la contribution des	Les femmes accedent de plus en plus aux services des juridictions nationales par la sensibilisation et l'information Nombre croissant des

		partenaires de la société civile notamment les ADH (APLFT, LTDH, ATPDH, ATNV) et l'AFJT a travers leurs structures de consultation juridique et conciliation	dossiers relatifs aux violences faites aux femmes.
Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	Oui X	Reconnaissance de l'égalité des deux sexes par la constitution tchadienne révisée en 2005	Les femmes exercent de mieux en mieux leur citoyenneté
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Oui X	Les dispositions de la loi 019/2007 portant protection des PVIH Loi 007/2007 portant protection des personnes handicapées Les services publics de communication ont institué des émissions radiodiffusées spécifiques aux personnes handicapées « la voix des personnes handicapées » Existence des associations des femmes handicapées et d'une coordination des Associations des femmes handicapées du Tchad	Les femmes handicapées accèdent aux services de santé et des juridictions nationales Le dynamisme des femmes handicapées à travers leur réseau se manifeste de plus en plus dans leur prise en charge socio économique
Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Oui		

Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Oui		
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Oui X	Existence d'une politique nationale de protection de l'enfant	Reduction de la pratique de l'exploitation et de la traite des enfants (garçons et filles)
Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Oui X	L'existence du Haut Conseil de Communication, organe de régulation	L'interdiction de toute production portant atteinte aux droits de la femme

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La violence à l'égard des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Reponse	Reponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui	Non X
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui X	Non
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Non X
Participation des hommes et des garçons	Oui X	Non
Renforcement des capacités	Oui X	Non
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Oui	Non X

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme a été ratifiée par le Tchad en 1995. Le rapport périodique élaboré en 2007 fait état du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la convention. Le gouvernement en collaboration avec les partenaires (ONG internationales et les organisations de la société civile) organise depuis 2006 des séries de formations, d'ateliers de réflexion et de forums sur les questions de genre et de violence à l'égard de la femme ainsi que la commémoration de la journée du 25 novembre et des 16 jours d'activisme.

Section 6: Les femmes et les conflits armés

a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Reponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
La voix des femmes dans la prevention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'execution, le suivi et l'evaluation des projets en faveur des refugies	Oui X	L'existence de la mediateure nationale La creation de la Coordination Nationale d'Appui au deploiement de la Force Internationale au Tchad (CONAFIT) L'accord du 13 aout 2007 relatif au dialogue national pour la paix	Malgre l'existence de toutes ces mesures les femmes ne sont pas toujours impliquees a tous les niveaux de la gestion des conflits et du maintien de la paix
Formation des femmes au reglement des conflits, a la reconciliation, a la tolerance et a la paix	Oui X	La mise en ?uvre du plan d'action du Ministere de l'Action Sociale et de la Famille lors des journees commemoratives (JIF, JPF, JMP, JMFR)	Reduction des conflits intercommunautaires ; Une cohabitation pacifique resultante de la prise de conscience des communautes constatees depuis 2006- 2008
Prise en compte de l'egalite hommes-femmes dans le reglement des conflits armes et autres	Oui		
Enquetes et poursuites contre les membres de la police, des services de securite et des forces armees impliquees dans des actes de violence a l'egard des femmes	Oui		
Protection et garantie de l'integrite des femmes refugiees	Oui X	La mise en place du projet assistance aux	Tous les camps et site camps sont pris

		femmes victimes de violences dans les zones de conflits la creation un secretariat d'Etat charge de la solidarite nationale pour renforcer le ministere de l'Action Sociale	en charge par le projet Les autorites locales formees pour la protection des femmes refugiees 270 000 deplaces dont 80% sont des femmes sensibilisees et assistees medicalement psychologiquement et juridiquement.
Formation des officiers de l'armee dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes refugiees a surmonter les traumatismes consecutifs aux viols et a l'isolement	Oui X	L'existence de la police Interpol	850 officiers formes dont 82 femmes
Application des dispositions de la resolution 1325 du Conseil de securite de l'ONU	Oui x	Integration de la resolution dans le plan d'action du Ministere	Campagne de sensibilisation durant l'annee 2008 et se poursuit en 2009 notamment dans les zones de conflits armes sur les dispositions de la resolution Implication de tous les partenaires dans l'information et la sensibilisation sur la resolution sous le haut patronage de la 1 ^{ere} Dame en 2008
Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	Oui		
Ratification et integration des conventions et protocoles internationaux a la legislation nationale	Oui x		

b)Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les conflits armes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a proteger les femmes dans les conflits armes. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui X	Non
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui	Non X
Participation des hommes et des garcons	Oui X	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit	Oui	Non X
Prise en charge des questions liees a la securite alimentaire	Oui X	Non
Financement de l'egalite hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armes	Oui X	Non

Si la reponse a l'une de ces questions est "oui", veuillez preciser:

Le gouvernement agit en collaboration avec les partenaires de la societe civile qui interviennent dans la promotion de la paix, de la democratie notamment le Comite de suivi et de l'Appel a la Paix et la Reconciliation (CSAPR) et l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET). Aussi des nombreuses formations sur la gestion et la prevention des conflits sont organisees en partenariat avec la societe civile au profit des femmes. En outre, il a mis en place un processus d'indemnisation des femmes victimes de viols lors des evenements de fevrier 2008.

Section 7: Les femmes et l'economie

a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes a l'economie (ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Adoption et promulgation de lois garantissant un acces egal a l'emploi et a la protection sociale	Oui X	La constitution nationale en son article 14 parle de l'egalite des chances. La loi 17/2001	L'egalite d'accès a l'emploi et au traitement salarial

		portant statut des fonctionnaires de la fonction publique toujours d'actualité cependant plusieurs reformes en vue notamment la convention collective sur les travailleurs	
Garantie d'un acces egal aux capitaux et aux opportunités commerciales.	Oui X	Existence du ministere de micro finance et de la lutte contre la pauvrete	2008-2009 : 42185 personnes dont 90% sont des femmes ont recu de micro credits
Renforcement des capacites dans le domaine de l'analyse economique qui tiennent compte de l'egalite hommes-femmes	Oui X	Centre de Developpement des Entreprises/Chambre de Commerce de l'Industrie de l'Agriculture des Mine et de l'Artisanat	Plus de 5000 femmes commercantes et entrepreneurs sont encadres par l'AFCEC a travers tous le pays. Cinq (50) femmes commercantes et dix (10) entrepreneurs ont beneficie des formations, de l'assistance technique et du conseil de la CDE en 2008
Ratification et integration a la legislation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes a l'economie	Oui X	Accords CE/ACP revises en 2008	Ouverture des voies pour les pays ACP dans le commerce Le Tchad peut exporter son coton et les autres produits competitifs

b)Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et l'economie", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a assurer la pleine participation des femmes a l'economie. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Elaboration et mise en ?uvre d'une politique efficace	Oui	Non X
Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui	Non X
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui	Non
Participation des hommes et des garcons	Oui X	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes- femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes a l'economie	Oui X	Non
Prise en charge des questions liees a la securite alimentaire	Oui X	Non
Financement de l'egalite hommes- femmes pour favoriser la participation des femmes a l'economie	Oui X	Non

Si la reponse a l'une de ces questions est "oui", veuillez preciser:

Les femmes commercantes et chefs d'entreprises beneficent des appuis techniques et financiers a travers le CDE/CCIAMA

Section 8: Les femmes et la prise de decision

a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes a la gouvernance, au pouvoir et a la prise de decisions. (Ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Encouragement et renforcement de la representation des femmes dans les structures politiques	Oui X	Programme politique du gouvernement de 2006-2009	5 a 6 de femmes ministres par gouvernement depuis 2006 10 femmes parlementaires en activites en 2009 dont une vice

			Presidente 01 femme ambassadeur 01 femme vice presidente du conseil social et economique 06 femmes conseillers 03 femmes dans les organisations internationales 01 femme Secretaire d'Etat 05 femmes secretaires Generales 02 femmes prefets 04 femmes sous Prefets 10 femmes maires
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de decisions	Oui X	Le plan de developpement local La deconcentration Le processus de la decentralisation	Participation effective des femmes aux comites de gestion locaux
Appui aux travaux de recherche visant a identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes	Oui X	La mise en place du processus d'elaboration de la PNG en 2006	Existence : D'un comite technique de coordination 2006 du comite multisectoriel 2007

b) Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et la prise de decisions", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a assurer une participation egale des femmes au pouvoir et a la prise de decisions. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Mise en place de mecanismes institutionnels	Oui X	Non
Elaboration et mise en ?uvre d'une politique efficace	Oui	Non X

Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui X	Non
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui x	Non
Participation des hommes et des garcons	Oui X	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes a la prise de decisions	Oui x	Non
Questions liees a la securite alimentaire	Oui x	Non
Financement de l'egalite hommes-femmes	Oui x	Non

Si la reponse a l'une de ces questions est "oui", veuillez preciser:

Le gouvernement et ses partenaires developpent une politique de formation au profit des cadres feminins, des leaders feminins d'organisations et politiques. Cependant elles sont toujours faiblement impliquees dans les prises de decisions. Le Reseau des Femmes Ministres et parlementaires renforce leur plaidoyer pour l'accroissement du nombre des femmes dans les postes de decisions. Un plan d'action triennal (2008- 2011) est adopte.

Section 9: Droits fondamentaux des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour proteger les droits fondamentaux des femmes.
(Ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Presentation en temps voulu a la Commission du rapport sur la Convention sur l'elimination de toutes les formes de discrimination a l'egard des femmes	Oui		
Diffusion de l'information sur les mecanismes de recours nationaux, regionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes	Oui		
Consecration du principe de l'egalite hommes-femmes dans la legislation nationale et multiplication des programmes pour proteger les droits fondamentaux des femmes	Oui X	La constitution revisee en 2005 La loi 006PR/2002 et La loi 019/2007cites ci haut	Des plans d'actions sont elabores pour toutes ces dispositions

		relatives a la sante de la reproduction et la lutte pour les PVVIH/SIDA Le programme sante de la Reproduction en partenariat avec l'UNPA et le Ministere de la Sante ainsi que le programme Genre avec le Ministre de l'Action Sociale	
Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des donnees relatives a l'egalite hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents	Oui		
Ratification et integration a la legislation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes			

b)Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les droits fondamentaux des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a proteger les droits des femmes. (*Cocher la reponse appropriee*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui	Non
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui	Non
Participation des hommes et des garcons	Oui	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes-femmes et TIC	Oui	Non
Questions liees a la securite alimentaire	Oui	Non
Financement de l'egalite hommes-femmes	Oui	Non

Si la reponse a l'une de ces questions est "oui", veuillez preciser:

La promotion des droits fondamentaux de la femme est assuree a travers les formations et les sensibilisations tant au niveau du gouvernement que dans la societe civile

Section 10:Les femmes et les medias

a)Mesures prises par le gouvernement

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les medias (ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les medias et garantir leur acces et leur participation a ces moyens d'information	Oui		
Encouragement des politiques mediatiques favorisant l'egalite hommes- femmes, en general, et dans les nominations a tous les postes dans les medias, en particulier	Oui X	Nomination des femmes aux postes de responsabilite dans les medias publics	01 femme directrice de Radio en 2007 01 femme vice presidente du HCC en 01 femme creatrice de sa radio et Directrice
Encouragement et reconnaissance des reseaux mediatiques feminins	Oui X	Reconnaissance par le gouvernement de la liberte d'association	La creation de l'Association des Professionnelles de la Communication (APC) en 2009
Encouragement de la participation des femmes a l'elaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des medias	Oui x	Initiatives pour soutenir les femmes chef d'entreprise dans le domaine de la Presse	Deux directrices sont primees en 2009 pour leur initiative dans la creation de la radio et d'une radio privee
Encouragement des travaux de recherche soucieux d'egalite entre les hommes et les femmes, mise en ?uvre d'une strategie d'information, d'education et de communication et appui a la recherche sur les femmes et les medias	Oui		

Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information			

b) Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et les medias", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a assurer une participation egale des femmes dans les medias. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Mise en place de mecanismes institutionnels	Oui	Non X
Elaboration et mise en ?uvre d'une politique efficace	Oui	Non X
Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui	Non X
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui	Non X
Participation des hommes et des garcons	Oui	Non X
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Questions liees a la securite alimentaire	Oui	Non X
Financement de l'egalite hommes -femmes	Oui X	Non

Si la reponse a l'une de ces questions est "oui", veuillez preciser:

Le Ministere de la Communication et le Haut Conseil de Communication organisent en collaboration avec les partenaires des ateliers de formation impliquant les femmes professionnelles des medias. Malgre la responsabilisation croissante des femmes dans les organes de medias et de regulation, la representation de la femme dans ce domaine reste faible et sa participation timide.

Section 11: Les femmes et l'environnement

a) Mesures prises par le gouvernement

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activites liees a l'environnement (ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-	Repons	Si oui, indiquer les mesures	Decrire brievement les
---	--------	------------------------------	------------------------

apres	e	precises prises au niveau national	resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Mesures integrant le principe de l'egalite hommes-femmes dans la conception et la mise en ?uvre d'une gestion ecologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Oui X	L'existence depuis 2005 des projets gouvernementaux sur la gestion des ressources naturelles qui prend en compte l'aspect genre	L'integration du concept genre dans la gestion des ressources naturelles (reboisement, nouvelles technologies appropriees...) par la population, particulierement les femmes
Mesures pour prendre en compte l'egalite hommes-femmes dans la realisation de l'Objectif du Millenaire pour le developpement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacite des interventions dans le domaine de l'environnement	Oui X	Loi 014/PR/08 portant Regime des Foret, Faune, Peche et ressources halieutiques	Les dispositions prises ont permis de renforcer les capacites de 60% des femmes ainsi que leur autonomie dans les domaines retenus dans la loi
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la peche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie	Oui X	Appui- conseil, Formation, Sensibilisation, Credits,	Amelioration de production et de transformation des produits Existence des unites de production feminines
Evaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'acces egal des femmes aux ressources naturelles et a leur utilisation	Oui X	Programme integre de Developpement Rural	Les activites du programme realises et evalues avec les femmes cibles chaque annee

b)Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'environnement*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a favoriser une participation egale des femmes dans le domaine de l'environnement. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Elaboration et mise en ?uvre d'une politique efficace	Oui X	Non
Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui X	Non
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui	Non X
Participation des hommes et des garcons	Oui X	Non
Renforcement des capacites	Oui X	Non
Egalite hommes –femmes et TIC	Oui	Non X
Questions liees a la securite alimentaire	Oui X	Non
Financement de l'egalite hommes -femmes	Oui	Non

Si la reponse a l'une de ces questions est "oui", veuillez preciser:

L'existence d'une direction de suivi et evaluation des projets de l'Environnement et une direction de l'evaluation environnementale en 2009 vient renforcer le travail qui se fait sur le terrain.

Section 12:La petite fille

a)Mesures prises par le gouvernement

2.12.1Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la reponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Si oui, indiquer les mesures precises prises au niveau national	Decrire brievement les resultats concrets obtenus en precisant la date (annee)
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'heritage des petites filles	Oui X	Projet du Code des Personnes et de la Famille (CPF) Loi portant protection des enfants en cours d'elaboration	Mise en place de la Coalition pour plaidoyer pour l'adoption du projet de CPF
Adoption et promulgation d'une legislation pour proteger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne	Oui	Le decret d'application du	

legaliser les mariages qu'avec leur consentement		code de travail de 2004 interdisant la traite des enfants et le travail des enfants mineurs	
Mise en ?uvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'epanouissement et le progres des enfants	Oui	Plan d'action national de lutte contre les abus et exploitation Sexuels des enfants Un ministere charge des droits humains et recoit les plaintes des viols d'abus sexuels	Enquetes a indicateurs multiples dont ceux qui portent sur le travail des enfants et le droit d'etre enregistre a la naissance
Recherches en cours sur la situation des petites filles et readaptation des politiques et programmes	Oui		
Elaboration et adoption de programmes, de materiaux pedagogiques et de manuels pour ameliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles	Oui x	Mise en place du programme d'appui a la recherche du systeme educatif au Tchad	Elaboration et adoption de materiaux pedagogiques 2006-2008 Utilisation dans les etablissements pour l'annee scolaire 2008-2009
Garantie d'une prestation equitable de services et de materiel aux jeunes filles handicapees	Oui x	Loi 007/PR/07 portant protection des Personnes Handicapees	

b) Prise en charge des questions interdependantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La fillette", veuillez indiquer si l'une des questions ci-apres a ete prise en charge dans le cadre des efforts visant a favoriser les droits des petites filles. (Cocher la reponse appropriee)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-apres	Reponse	Reponse
Elaboration et mise en ?uvre d'une politique efficace	Oui	Non
Mise en place d'instruments et de mecanismes de suivi et d'evaluation	Oui x	Non
Disponibilite de donnees ventilees par sexe	Oui x	Non
Participation des hommes et des garcons	Oui x	Non
Renforcement des capacites	Oui x	Non
Egalite hommes- femmes et TIC	Oui x	Non
Questions liees a la securite alimentaire	Oui x	Non
Financement de l'egalite hommes –femmes	Oui x	Non

c)Ratification ou integration a la legislation nationale des protocoles mondiaux pertinents

Votre pays a-t-il ratifie et integre la Convention relative aux droits de l'enfant a sa legislation?

RatificationIntegration

Oui XOui X

Si la reponse a la question ci-dessus est "oui", veuillez preciser:

Le Tchad a ratifie la convention relative aux droits de l'enfant en 1990 par une loi et a ratifie la charte africaine des droits et du bien-etre de l'enfant en 2004.

TROISIEME PARTIE: Examen des principaux acquis, defis et enseignements

De maniere generale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en ?uvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, defis et enseignements qui, selon vous, meritent d'etre signales. Veuillez les classer par ordre de priorite.

Principaux acquis dans la mise en ?uvre du Programme d'action de Beijing

1. une politique gouvernementale base sur le social qui met un accent particulier sur les questions du genre
2. Le DSNRP revise en 2008 integre le genre dans certains domaines declares prioritaires par le gouvernement tels que la sante, l'education, l'environnement, promotion socio economique de la femme et son autonomisation.
3. le processus d'elaboration de la PNG commence en 2006 est en progression
4. le processus d'adoption du Code de Personnes et de la Famille est relance cette annee 2009

Principaux defis dans la mise en ?uvre du Programme d'action de Beijing

1. L'harmonisation des textes nationaux par rapport aux textes internationaux, leur mise en application et leur vulgarisation
2. Adoption et vulgarisation de la Politique Nationale Genre et du Code de personnes et de la Famille
3. Etude nationale sur les VBG et elaboration d'une loi portant sur la lutte contre les violences a l'egard des femmes.
4. developpement du programme sur la protection de l'environnement et la lutte contre la desertification

Principaux enseignements tires de la mise en ?uvre du Programme d'action de Beijing

1. la volonte politique du gouvernement en matiere du social et de l'egalite entre les sexes a amener les politiques sectorielles, les plans et les programmes a prendre en compte la dimension genre ;
2. l'intensification de l'information et de la sensibilisation sur les droits fondamentaux de la femme a permis de celebrer chaque annee depuis 2005, les 16 jours d'activisme;
3. la promotion de la femme passe aussi par sa sante d'ou le developpement soutenu des strategies de lutte notamment celle de la reduction de la mortalite maternelle et celle de la Lutte contre les Fistules ;

4. le partenariat tripartite (gouvernement, agences des Nations Unies, les ONG et la société civile) et dynamique a contribue a la lutte contre les inegalites entre les sexes et a l'autonomisation de la femme.